



*Vigneux-sur-Seine*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

*Vigneux-sur-Seine*

**DÉCISION N°23.017**

prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23  
du Code général des collectivités territoriales

Projets Patrimoniaux  
Affaire suivie par : Cindy MOUCO

**Centre de Loisirs Pasteur – signature d'un contrat avec la société IDF**

Le Maire de Vigneux-sur-Seine,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 22.251 du 28 juin 2022 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant la nécessité de réaliser un diagnostic structurel sur le centre de loisirs Louis Pasteur,

Considérant qu'une consultation a été faite auprès de deux prestataires, la société GINGER CEBTP et la société IDF ;

Considérant qu'au vu des prix proposés, l'offre de la société IDF est économiquement la plus avantageuse pour la ville ;

Considérant que la prestation commence à la signature du bon de commande de la société IDF, sise 1 rue de Terre Neuve 91940 LES ULIS ;

**D É C I D E :**

- Article 1 : D'ACCEPTER ET DE SIGNER le contrat de diagnostic structurel avec la société IDF (Ingénierie & Diagnostic Franciliens), sise 1 rue de Terre Neuve 94940 LES ULIS, qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant global et forfaitaire de 6 745,00 € HT soit 8 094,00 € TTC.
- Article 2 : D'IMPUTER la dépense en résultant, au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 02/02/2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20230202-23-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2023  
Affichage : 02/01/2023

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage

Par délégation du Conseil municipal,

Le Maire

Thomas CHAZAL

Signé numériquement le 02/02/2023



Th. Chazal